

Compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 26 mars 2021

Présents : M.Chevée, Mme Bacle, M Oussibla, Mme Haye, M. Lemonnier, Mme Slater, M. Amchin, M Fabre, M Georges, Mme Courtois, Mme Guyon Daniel, Mme Pierson, M. Dos Anjos, Mme Bigeault

Absent excusé : M. Pitel (pouvoir à Mme Haye)

Ajout à l'ordre du jour : le loyer du Docteur Rico

Approbation des comptes rendus du 26 février 2021

Le compte rendu est adressé aux conseillers municipaux avec la convocation. Il est adopté à l'unanimité

Régie Eau :

Affectation du résultat 2020 D2021.03.26.001

L'affectation se calcule ainsi :

(Excédent d'investissement + Restes à réaliser Recettes) - Restes à réaliser dépenses :

1596.98 + 0 - 30000 = - 28 403.02 €

L'excédent de fonctionnement de 2020 s'élève à **69 464,78 €**. La somme de **28 403.02 €** est prise sur cet excédent et est inscrite à l'article 1068 « autres réserves », le reste (41061.76 €) est inscrit au chapitre 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

- Vote du budget 2021 D2021.03.26.002

Un projet de budget prévisionnel 2021 de la régie eau est adressé aux conseillers municipaux pour 2021. Il s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement (Dépenses et recettes) : 169.619,00 €

Section d'investissement (Dépenses et recettes) : 141.576,00 €

Le Conseil Municipal décide de voter à l'unanimité le budget de la régie eau de l'année 2021

Les employés communaux procéderont à la réfection du petit bâtiment du Verger. Les investissements inscrits au budget sont les indemnités à verser aux propriétaires et exploitants de parcelles comprises dans le périmètre du captage du Verger et les travaux de protection de ce captage. (clôture...)

Régie assainissement :

Affectation du résultat 2020

L'affectation se calcule ainsi :

(Restes à réaliser Recettes + Excédent d'investissement) - Restes à réaliser dépenses :

(0 € + 52.776,44 € - 0 € = 52.776,44 €

Il n'est donc pas nécessaire d'affecter le résultat de fonctionnement en section d'investissement

L'excédent de fonctionnement de 2020 s'élève à 65 146.47 €. Cette somme sera inscrite au chapitre 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

- Vote du budget 2021 D2021.03.26.003

Un projet de budget prévisionnel 2021 de la régie assainissement est adressé aux conseillers muni-

cupaux pour 2021. Il s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement (Dépenses et recettes) : 140.142,00 €

Section d'investissement (Dépenses et recettes) : 97.739,00 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter le budget de la régie assainissement de l'année 2021. Les crédits prévus en investissement permettront de réaliser les travaux à la Résidence la Donnette.

Budget 2021 de la Commune

Affectation du résultat 2020

L'affectation se calcule ainsi :

Déficit d'investissement + Restes à réaliser dépenses - Restes à réaliser Recettes

3495.48 + 198863.00 - 227160.00 = + 24801.52 €

Cette somme étant positive, il n'est pas nécessaire de prévoir une affectation du résultat.

L'excédent de fonctionnement de 2020 s'élève à **324.875.36 €**. Cette somme sera inscrite au chapitre 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

vote des subventions aux associations

Un état récapitulatif des subventions est remis aux conseillers municipaux afin qu'il puisse être procédé au vote des subventions aux associations pour l'année 2021.

Halem 1000 ; bille 1800 (14 pour); harmonie : 0 (15); petits museaux : 200 (2 contre, 2 abs); pousses solidaires : 400 (5abs)

Le tableau récapitulatif est annexé au présent compte rendu.

investissements 2021

Monsieur le Maire présente le projet de budget d'investissements :

DEPENSES	RAR	CREDITS NOUVEAUX	total crédits ouverts	RECETTES	RAR	CREDITS NOUVEAUX	total crédits ouverts
Ségilog		3 921,00	3 921,00				0,00
aménagement plaisance		101 082,00	101 082,00				0,00
MAM	1 926,00	24752,00	26 678,00	SUB detr MAM			0,00
Espace Abbé Fret		30 000,00	30 000,00				
MATERIELS	6 243,00	30 000,00	36 243,00	sub ADEME MAM			0,00
Vidéo protection			0,00	detr vidéoprotect	27160		27160,00
ACHAT BRICO	114 000,00	40 000,00	154 000,00	Consignation brico	110000		110000,00
efft charmoie gd foret thivaux		20 000,00	20 000,00	FACTVA		15 000,00	15000,00
effacement réseaux dougère	25 869,00		25 869,00	affectation resultat		0,00	0,00
etude te61 energie	2 800,00		2 800,00	Virement		300 304,00	300 304,00
avance station			0,00	Station service	15000	5 575,00	20575,00
Eglise	38 000,00		38 000,00	BPN		20 000,00	20000,00
Caution		3 000,00	3 000,00	caution		3 000,00	3000,00
Capital		51 124,00	51 124,00	Amortissement		10 752,00	10752,00
cimetière	8 925,00		8 925,00	tle			0,00
clos du perche		75 552,00	75 552,00	emprunt			0,00
déficit			3 497,00	boucherie	75000		75000,00
Achat terrain	1 100,00		1 100,00	EXCEDENT INV			0,00
TOTAL	198 863	379 431,00	581 791,00	TOTAL	227 160	379 431,00	581791,00

Réfection du mur du cimetière : D2021.03.26.004

Trois devis ont été reçus pour la réfection du mur. Ils sont présentés. Le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise Vergnaud d'un montant de 36944,66 € TTC

Achat de matériels : D2021.03.26.005

Il est nécessaire de remplacer le broyeur de la Commune. M. le Maire présente le devis obtenu de Perche Loisel. Il s'élève à 8700 € TTC. Le conseil municipal décide d'accepter cette proposition.

vote des taxes

Rappel des taux des taxes appliquées en 2020

- taxes foncières bâties : 5.55 %
- taxes foncières non bâties : 15.48 %

Les bases ne sont pas connues, les taux des taxes seront votés lors de la prochaine réunion.

Vote du budget 2021 D2021.03.26.006

Un projet de budget prévisionnel 2021 de la Commune est adressé aux conseillers municipaux pour 2021. Il s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement (Dépenses et recettes) : 1.289.394,00 €

Section d'investissement (Dépenses et recettes) : 581.791,00 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité de voter le budget primitif de la Commune

Station service communale :

affectation du résultat 2020

L'affectation se calcule ainsi :

(Restes à réaliser Recettes + Excédent d'investissement) - Restes à réaliser dépenses :

(0 € + 23 481,20 € - 0 € = 23 481,20 €

Il n'est donc pas nécessaire d'affecter le résultat de fonctionnement en section d'investissement

L'excédent de fonctionnement de 2020 s'élève à **2857.34 €**. Cette somme sera inscrite au chapitre 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

- Vote du budget 2021 D2021.03.26.007

Monsieur le Maire présente le projet de budget de la station service qui s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement (Dépenses et recettes) : 789.974 €

Section d'investissement (Dépenses et recettes) : 57.692 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité de voter budget de la station service.

Le prix coûtant sera appliqué le jour du marché aux fleurs.

Afin de pouvoir rembourser les 15000 € que la commune a avancé au budget de la station en 2019, il serait nécessaire de recourir à une ligne de trésorerie. Celle-ci permettrait également de palier au décalage provoqué par les factures aux artisans, il peut y avoir deux mois et demi entre la prise de carburants à la station et le paiement par l'artisan. Le conseil municipal autorise M. Le Maire à consulter les banques pour une ligne de trésorerie de 50.000 € (D2021.03.26.008)

Budget du Clos du Perche

Une avance complémentaire du budget principal au budget annexe à hauteur de 75 551.92 doit être inscrite (D2021.03.26.009):

- à l'article 27638 sur le budget de la Commune
- à l'article 168751 sur le budget du Clos du Perche, ce que le conseil municipal accepte

Le budget lotissement doit procéder au remboursement de la somme de 98 819.40 €. Les crédits doivent être inscrits : (D2021.03.26.010)

- à l'article 6522 sur le budget du clos du Perche
- à l'article 7551 sur le budget de la Commune, ce que le conseil municipal accepte.

Vote du budget : D2021.03.26.011

Le projet de budget est présenté aux conseillers municipaux.

Il s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement (Dépenses et recettes) : 505 880.24 €

Section d'investissement (Dépenses et recettes) : 662 412.76 €

Monsieur Lemoigne (Conseiller aux Décideurs Locaux) souhaiterait qu'un emprunt de 180000 € soit souscrit pour ce budget. Cela permettrait d'avoir un budget équilibré et d'avoir 180.000 € supplémentaire en trésorerie pour réaliser les différents projets.

Ces 180.000 € n'étant pas nécessaires pour le moment en trésorerie, le conseil municipal préfère attendre la fin de l'année pour éventuellement souscrire cet emprunt.

Résidence du Clos du Perche : suppression du règlement du lotissement D2021.03.26.012

Monsieur le Maire informe que le règlement actuel du lotissement comporte des anomalies et est trop contraignant empêchant la vente des lots. La vente du lot n° 15 n'a pas été concrétisée car le pétitionnaire n'a pas pu obtenir le permis de construire. Si le règlement est supprimé, le lotissement sera soumis aux règles du PLUI

Monsieur le Maire propose de supprimer le règlement du lotissement. Les propriétaires des lots 7 et 8 seront contactés afin d'obtenir leur accord afin de supprimer le règlement du lotissement.

Communauté de Communes Cœur du Perche : **Modification des statuts** D2021.03.26.013

La Communauté de Communes a pris la compétence « mobilité ». Ceci entraîne une modification des statuts. Le projet de modification des statuts a été transmis aux conseillers municipaux.

Les statuts modifiés sont adoptés à l'unanimité.

Loyer du Docteur Rico Pires D2021.03.26.014

Le Docteur Rico Pires demande une diminution de son loyer. Le conseil Municipal décide de fixer son Loyer à 250 € et 70 charges (contre 1) à compter du 1er avril 2021

Orange : Malgré les différentes relances, M. le Maire n'a pas obtenu de rendez-vous pour l'implantation des antennes et la couverture de Bretoncelles.

Un courrier sera adresse au Conseil Départemental pour se plaindre du manque de réseau

Site campagnol : à recontacter

Terrain de Jobé : aucune voiture n'a été retirée depuis l'intervention des employés communaux

Résidence du pré de crochet : un panneau interdit sauf 1 à 5 peut être posé

- Rue Henri Levier près des écoles : la commission sécurité et la commission scolaire se réuniront pour trouver des solutions, les véhicules roulent vite, risque d'accident, problème de stationnement.
- Marché : côté de la fleuriste, arrêté pour interdire la circulation avec déviation, gratuité,
- Logements vacants : Pour le mois d'avril, M Robaeys à la Pilotière, Mme Bradin rue Lucien David, M. Puig la Grande Fosse seront contactés.

- Bilan des logements vacants
- Traitement des boues : Nogent le Rotrou ne prend plus les boues de la station.
- Vaccinations : 30 personnes ont pu être vaccinées à La Loupe.
- Résidence séniors : 25 réponses obtenues
- Affiche de communication : M. le Maire présente l'affiche de communications municipales.
- M. Wyart accepte l'achat de la parcelle de chemin pour 10 euros et de prendre à sa charge tous les frais de bornage, de publication, d'enquête publique, d'acte et honoraires.
- Immeuble Brico : signature de l'acte de vente le 26 mars
- TE 61 : la chaufferie bois semble réalisable pour la salle des fêtes, l'épicerie et logement et l'espace abbé Fret. Par contre, ce serait plus difficile pour l'église.
- Collectivision : il reste 5 films pour terminer le contrat avec Collectivision. Deux seront diffusés aux écoles, deux à l'EHPAD, aucune décision quant au 5ème
- Colis de Pâques : 7634.68 € pour 272 €, organisation de la distribution

SUBVENTIONS 2021

	subventions
A.C.P.G.	300,00
Halem théâtre	1000,00
A.B.E.L.	150,00
Plumes et talents	500,00
la Pélerine	300,00
A.P.E.	1400,00
Bretoncelles patrimoine N.	1200,00
Boule Bretoncelloise	300,00
Pongiste Cœur du Perche	1000,00
Gymnastique d'entretien	150,00
GV/GFB	150,00
Badminton	1300,00
Bille de Clown	1800,00
Etrier Bretoncellois	800,00
les perchés du Art tae	860,00

UNSS	105,00
Collège Paul Harel Piscine	70,00
Etudiants lycée	200,00
Séjours scolaires	200,00
fondation du patrimoine	120,00
Chorale Perche Rém.	150,00
Cercle Généalogique	50,00
Prévention routière	30,00
les restos du cœur	250,00
FDGDON	410,04
ASS ASP PERCHE	20,00
Croqueurs de Pommes	40,00
Sos les p'tits museaux	200,00
Les Pousses solidaires	400,00
judo	40,00
divers	6504,96
total général	20000,00